

RAPPORT ESG

3.1	Politique ESG	12
3.2	Evaluation ESG	13
3.3	Bilan carbone	15

// 3.1 POLITIQUE ESG

Depuis de nombreuses années, Renaissance Fondation est convaincue que la prise en compte du concept de développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise par les sociétés en portefeuille est un important facteur de succès à long terme. Cela implique que les investissements sont effectués en portant une attention particulière non seulement aux critères financiers classiques, mais également aux paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les entreprises choisies se distinguent par un rendement stable ainsi que par des produits et des comportements qui contribuent à un environnement socio-économique durable au bénéfice de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Afin de renforcer son engagement ESG, Renaissance Fondation s'est dotée d'une « Charte d'investissement socialement responsable ». La Charte fait référence au programme ESG de Renaissance Fondation qui se décline en quatre étapes dont chacune est guidée par une approche intégrant des considérations ESG :

1^{ère} étape : Principes d'exclusion liés à certains produits et comportements

L'univers d'investissement des groupes de placement fait l'objet d'un filtre négatif (« negative screening »). Cela conduit à exclure les prises de participation dans des sociétés actives dans des secteurs dont les produits ou les comportements sont incompatibles avec les valeurs de Renaissance Fondation.

2^{ème} étape : Intégration des critères d'analyse ESG

L'évaluation des sociétés en fonction de critères ESG est considérée comme indispensable par Renaissance Fondation. C'est une condition pour pouvoir apprécier la contribution et le succès à long terme d'une entreprise au profit de l'ensemble de ses parties prenantes. L'évaluation ESG des participations de Renaissance Fondation s'effectue annuellement sur la base d'une série d'indicateurs ESG spécifiquement adaptés aux particularités des PME. Ces indicateurs permettent l'obtention d'un rating « E », « S » et « G » pour chaque participation.

3^{ème} étape : Exercice actif des droits d'actionnaire

Être un actionnaire actif qui exerce l'ensemble de ses droits d'actionnaire est considéré comme un devoir fiduciaire par Renaissance Fondation. L'objectif est un renforcement régulier de la responsabilité environnementale et sociale, de même que l'amélioration constante des règles de gouvernance, tout en respectant les spécificités d'une entreprise non cotée aux mains d'un actionnaire de contrôle. Lorsque Renaissance Fondation est majoritaire au sein du capital, elle est toujours représentée par son gestionnaire au sein du conseil d'administration des sociétés en portefeuille. De plus, les droits de vote sont exercés systématiquement aux assemblées générales.

4^{ème} étape : Reporting ESG aux investisseurs

Renaissance Fondation fournit un reporting ESG aux investisseurs dans le cadre de son rapport annuel. Ce reporting comprend un rating « E », « S » et « G » pour chaque participation sur une base annuelle, lequel fait l'objet d'une analyse détaillée par le gestionnaire afin de déterminer des mesures d'améliorations à mettre en place au sein des sociétés investies par Renaissance Fondation.

// 3.2 EVALUATION ESG

Le reporting ESG comprend une évaluation quantitative des participations de Renaissance Fondation sur la base d'une plateforme développée spécifiquement à cet effet pour les PME suisses en partenariat avec le Center for Corporate Responsibility and Sustainability (CCRS) de l'Université de Zurich. Cette plateforme définit une série de "Key Performance Indicators (KPI)" d'ESG afin d'obtenir un rating quantitatif des critères environnementaux (« E »), sociaux (« S ») et de gouvernance (« G ») pour chaque participation. Cette plateforme remplit un triple objectif :

- mettre à disposition du Conseil de fondation un « outil » permettant une mesure quantitative des critères ESG dans chacune des participations;
- déterminer des mesures concrètes d'amélioration du bilan ESG des participations sur la base d'évaluations annuelles;
- communiquer aux investisseurs de manière transparente et compréhensible les progrès ESG réalisés au sein des portefeuilles.

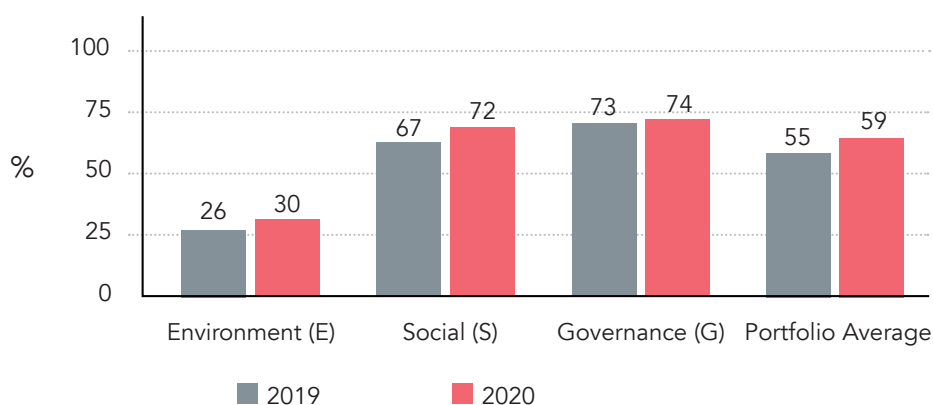
Pour l'exercice en cours, les mesures d'amélioration suivantes ont été décidées :

- Environnement «E»: première évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) par une société tierce indépendante – voir section 3.3 ci-dessous pour une description complète de la démarche appliquée;
- Social «S» : rédaction d'un code de conduite de référence applicable aux employés, fournisseurs et clients des participations de Renaissance Fondation. Ce code de conduite est mis à disposition de nos participations afin qu'elles puissent améliorer et/ou compléter leurs propres dispositions existantes ;
- Gouvernance «G» : contrôle ordinaire des comptes annuels pour toutes les participations (par opposition au contrôle restreint souvent instauré dans des PME familiales). Un contrôle ordinaire comprend la vérification par l'organe de révision de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil d'administration. La conception du SCI implique la réalisation d'une évaluation des risques.

Ces axes d'amélioration ESG peuvent être réalisés grâce à la gestion active des participations en tant qu'actionnaire majoritaire et une présence systématique aux conseils d'administration.

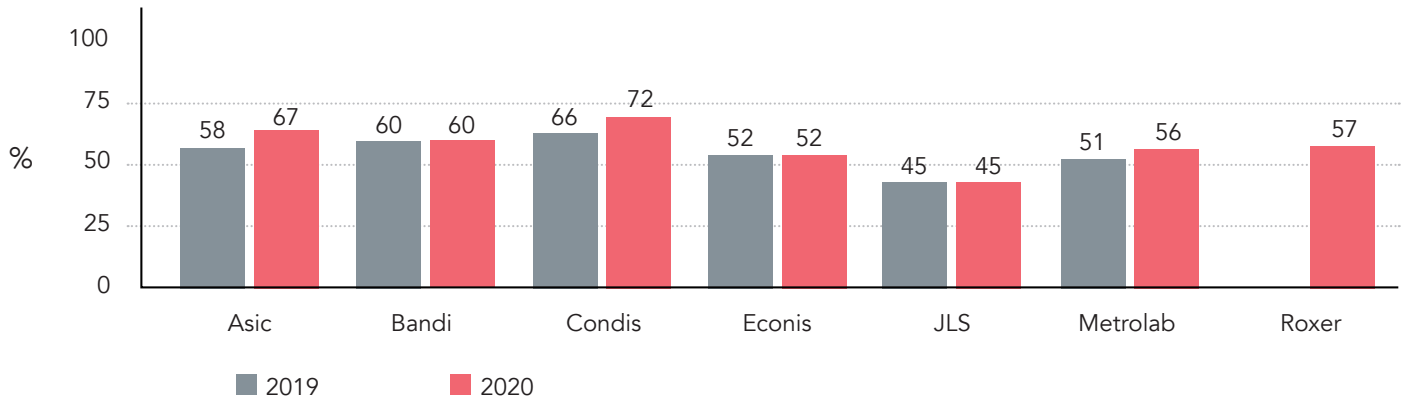
Les graphiques ci-dessous résument le bilan ESG des participations de Renaissance Fondation (groupes de placement RT4 et Evergreen) pour les années fiscales 2018-19 et 2019-20.

Le premier graphique résume la moyenne des KPI par catégorie « E », « S » et « G ».





Le deuxième graphique résume la moyenne des KPI par société.



Les deux graphiques ci-dessus confirment une amélioration globale des bilans ESG des participations de Renaissance Fondation. Cette amélioration résulte principalement des mesures mises en place citées plus haut (émissions de gaz à effet de serre, code de conduite pour les employés, clients et fournisseurs, instauration d'un contrôle ordinaire).

Le premier graphique reflète des bilans de gouvernance (G) supérieurs aux bilans sociaux (S) et surtout environnementaux (E), lesquels continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

Le deuxième graphique reflète une certaine hétérogénéité des bilans ESG parmi les participations de Renaissance Fondation, avec une distinction particulièrement positive pour la société Condis. La société Roxer n'a pas de bilan ESG en 2019 car elle n'a été acquise qu'en décembre 2019 par Renaissance Fondation.



// 3.3 BILAN CARBONE

3.3.1 INTRODUCTION

Consciente des enjeux liés à l'urgence climatique et en cohérence avec l'éthique de sa politique d'investissement, Renaissance Fondation accompagne les entreprises dans lesquelles elle a investi à réduire leur empreinte carbone. Lors de l'établissement du dernier bilan ESG de ses participations en 2018-19, Renaissance Fondation a constaté les difficultés pour les PME suisses à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Un manque d'expertise en la matière au sein des PME et de disponibilité des données nécessaires pour établir un bilan carbone sont les principaux obstacles identifiés.

Fort de ce constat, Renaissance Fondation a mandaté le bureau maneco pour accompagner et soutenir ses participations dans le calcul de leurs émissions de GES. maneco est une société indépendante, basée à Genève et active depuis 1996 dans le domaine de l'environnement et du développement durable. maneco est spécialisée dans la réalisation de bilans carbone pour les entreprises. Elle compte parmi ses clients de grandes sociétés telles que les Services Industriels de Genève, des communes et des PME actives dans les services et la construction.

Au cours de l'année 2019-20, le calcul de l'empreinte carbone a été effectué sur deux participations : Condis SA et Roxer SA. L'objectif premier a été de mesurer les émissions de GES liés à la consommation d'électricité et de chauffage, aux déplacements des employés (privés et professionnels) et aux transports des marchandises de ces deux entreprises. Ces postes sont généralement ceux pour lesquels les données sont les plus facilement disponibles, l'objectif étant par la suite de s'intéresser aux matériaux et aux constructions.

Sur la base de ces deux mesures « pilotes », la démarche sera étendue aux autres participations au cours de la prochaine année fiscale.



3.3.2 RÉSULTATS : EMPREINTE CO₂eq D'ENTREPRISE

CONDIS SA

Ce premier exercice d'évaluation des GES a permis de calculer l'empreinte carbone de la société Condis SA et d'identifier les postes d'émission les plus émissifs. Consciente de son impact environnemental, Condis SA n'a pas attendu cette opération pour débiter sa stratégie environnementale. Cette évaluation carbone permet de consolider sa démarche et d'orienter ses actions.



Spécialiste des équipements électriques, Condis SA est un leader mondial dans la production et le développement de produits et solutions haute tension destinés aux infrastructures des services publics. Basée à Rossens, dans le canton de Fribourg, Condis SA a été fondée en 1903.



Emission de 4'666 tonnes de CO₂eq⁽¹⁾ en 2019

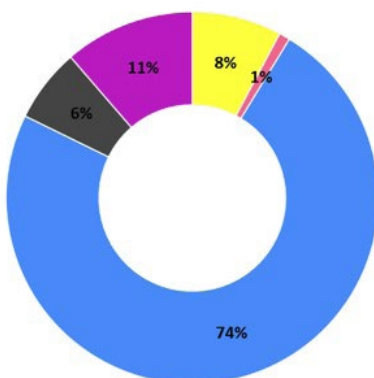


17.5 MCHF de valeur ajoutée⁽²⁾



86 employés (EPT)

LES ACTIVITÉS DE CONDIS ONT ÉMIS 4'666 TONNES DE CO₂EQ EN 2019



- Chauffage et éclairage des bâtiments
- Production
- Produits (Gaz SF6)⁽³⁾
- Transport marchandises
- Déplacements privés et professionnels



54 tonnes par employé



270 g / CHF de valeur ajoutée

Les bonnes pratiques au sein de l'entreprise

- Certification environnementale ISO 14001
- Plan d'actions en vue de la réduction des impacts environnementaux
- Développement des énergies renouvelables (installation de panneaux solaires, production de l'eau chaude sanitaire par des pompes à chaleur)
- Modernisation des infrastructures (isolation de la toiture, optimisation du four de séchage, modernisation du laboratoire)

Comment aller plus loin ?

- Réduire l'utilisation du gaz SF6 et rechercher des substituts
- Réaliser un plan de mobilité (orienté vers les transports en commun, la mobilité douce et le co-voiturage)
- Augmenter la part d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments

(1) Les gaz à effet de serre pris en considération (CO₂, CH₄, N₂O, HFC-PFC-SF₆-NF₃, Hydrocarbures fluorés, CFC, HCFC) sont comparés les uns avec les autres sur la base de leur Pouvoir de Réchauffement Global (relatif) à 100 ans. Les résultats sont exprimées en «équivalent CO₂» (CO₂eq). (2) Valeur ajoutée = chiffre d'affaires – consommations intermédiaires (valeur des produits utilisés pour la production).

(3) Gaz SF₆ utilisé pour la fabrication des équipements électriques (gaz d'isolation). Emis dans l'atmosphère principalement lors des phases de maintenance et de stockage et lors des fuites.

ROXER SA

Cet exercice d'évaluation permet de considérer Roxer comme une entreprise à faible impact du point de vue GES. L'analyse effectuée a identifié le poste lié aux déplacements comme étant la principale source d'émission de GES.



Roxer SA fournit à l'industrie horlogère des équipements, outils et machines spécifiques destinés, notamment, au contrôle d'étanchéité des montres, ainsi que des équipements pour la finition horlogère. Basée à la Chaux-de-Fonds, dans le canton de Neuchâtel, Roxer SA a été fondée en 1956.



Emission de 141 tonnes de CO₂eq⁽¹⁾ en 2019

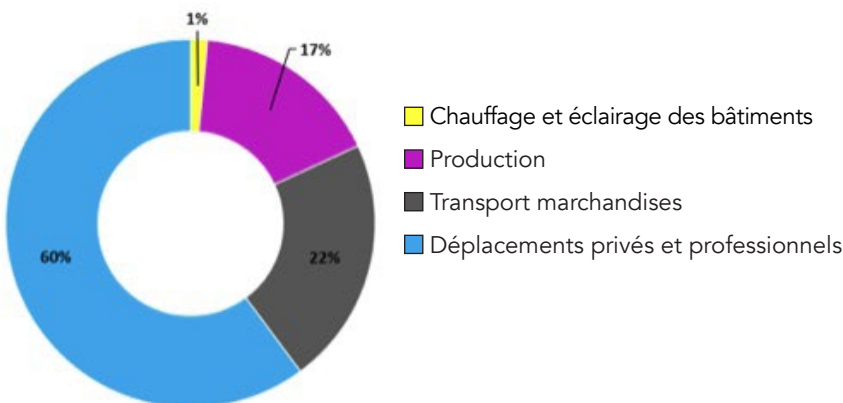


5.4 MCHF de valeur ajoutée⁽²⁾



33 employés (EPT)

LES ACTIVITÉS DE ROXER ONT ÉMIS 141 TONNES DE CO₂EQ EN 2019



4 tonnes par employé



26 g / CHF de valeur ajoutée

Les bonnes pratiques au sein de l'entreprise

- Infrastructures de tri des déchets performantes
- Partenariats avec des fournisseurs principalement suisses réduisant ainsi les distances pour la livraison des marchandises
- Isolation des conduites au plafond de l'atelier de production afin de faire baisser la température, de façon à rendre l'environnement de travail des collaborateurs plus agréable

Comment aller plus loin ?

- Étudier la possibilité de rationaliser/regrouper les livraisons de marchandises aux clients (fret sortant)
- Augmenter la part d'énergies renouvelables pour l'éclairage des bâtiments et la production : par exemple opter pour une gamme de courant vert
- Étudier la possibilité de mettre en place un plan de mobilité (orienté vers les transports en commun, la mobilité douce et le co-voiturage)

(1) Les gaz à effet de serre pris en considération (CO₂, CH₄, N₂O, HFC-PFC-SF₆-NF₃, Hydrocarbures fluorés, CFC, HCFC) sont comparés les uns avec les autres sur la base de leur Pouvoir de Réchauffement Global (relatif) à 100 ans. Les résultats sont exprimées en «équivalent CO₂» (CO₂eq).

(2) Valeur ajoutée = chiffre d'affaires – consommations intermédiaires (valeur des produits utilisés pour la production).



3.3.3. TÉMOIGNAGE DE MANECO

Laurent Cornaglia, Fondateur et directeur associé du bureau maneco et Céline Castiglione, Chargée de projet, rapportent ci-après de leur expérience sur l'exécution de ce mandat d'évaluation des GES pour le compte de Renaissance Fondation auprès de Condis SA et Roxer SA.

Le calcul de l'empreinte carbone de la société Condis SA a débuté durant la période de confinement liée à la pandémie de Coronavirus. Malgré cette situation exceptionnelle, des échanges avec les personnes relais au sein de l'entreprise ont tout de même pu être établis par téléphone et visioconférence. Condis SA étant certifiée ISO 14001, l'entreprise possède déjà un monitoring environnemental et la plupart des données ont pu être transmises relativement facilement. Un travail complémentaire a néanmoins été établi en ce qui concerne le transport de marchandises. Ces rencontres virtuelles ont également permis d'échanger sur le plan d'action défini dans le cadre de leur certification.

Pour la deuxième entreprise à se prêter à l'exercice de l'évaluation carbone, une rencontre avec le directeur financier a pu être organisée sur le site de Roxer SA à la Chaux-de-Fonds. Cette rencontre a permis de mieux expliquer les données utiles au calcul de l'empreinte carbone et de s'assurer de leur disponibilité au sein de l'entreprise. La visite de l'entreprise qui a suivi l'entretien avec le directeur financier a également permis de mieux cerner les activités de Roxer SA et de rendre le bilan carbone plus concret.

Au-delà du travail de récolte de données, le dialogue ouvert avec Condis SA et Roxer SA sur le thème de l'environnement a permis de mettre en lumière les liens entre les actions environnementales et les bénéfiques pour les collaborateurs. Par exemple, Condis SA travaille activement sur un plan de mobilité afin que ses collaborateurs puissent se rendre plus aisément en transports publics sur leur lieu de travail. Du côté de Roxer SA, on peut citer l'isolation de conduites au plafond de l'atelier de production afin de faire baisser la température, rendant ainsi l'environnement de travail des collaborateurs plus agréable.

Ces actions concrètes permettent de conjuguer protection de l'environnement et qualité de vie des employés. Elles renvoient une image positive de l'entreprise et engendrent un état d'esprit favorable à la motivation et l'intérêt de chacun pour le succès de leur entreprise.